

Note conjoncturelle

3e trimestre 2020



**Inclut un point de situation
liée à la crise sanitaire**



Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Note conjoncturelle régionale du 3^e trimestre 2020

Réalisée par la Direccte en partenariat avec la
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Avertissement :

Compte tenu de la crise sanitaire, la note conjoncturelle de ce trimestre est complétée exceptionnellement par des données qui courent au-delà de septembre 2020. La période couverte varie selon les sources et est indiquée pour chacune.

S'agissant de la note habituelle (pages 11 à 24), l'ensemble des données n'a pas pu être actualisé, en raison de la situation particulière. Les chiffres et commentaires du dernier trimestre disponible ont alors été maintenus.

Point de situation liée à la crise sanitaire

La crise sanitaire a produit des effets sur les entreprises et les salariés. Certains indicateurs statistiques comme le recours à l'activité partielle (ou chômage partiel), les plans de sauvegarde de l'emploi ont pu être actualisés à partir des dernières données disponibles et vont donc au-delà du 3^e trimestre 2020.

L'activité partielle : un dispositif exceptionnel mis en place depuis mars 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 22 000 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle ont été déposées à la Direccte d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le mois d'octobre 2020. L'effectif concerné par ces demandes s'est élevé à 98 154, ce qui place la région au 2^e rang après l'Ile-de-France (10,6 % du total France Entière).

Dans la région, 80% des effectifs dans les entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle relèvent de 3 secteurs, en octobre 2020.

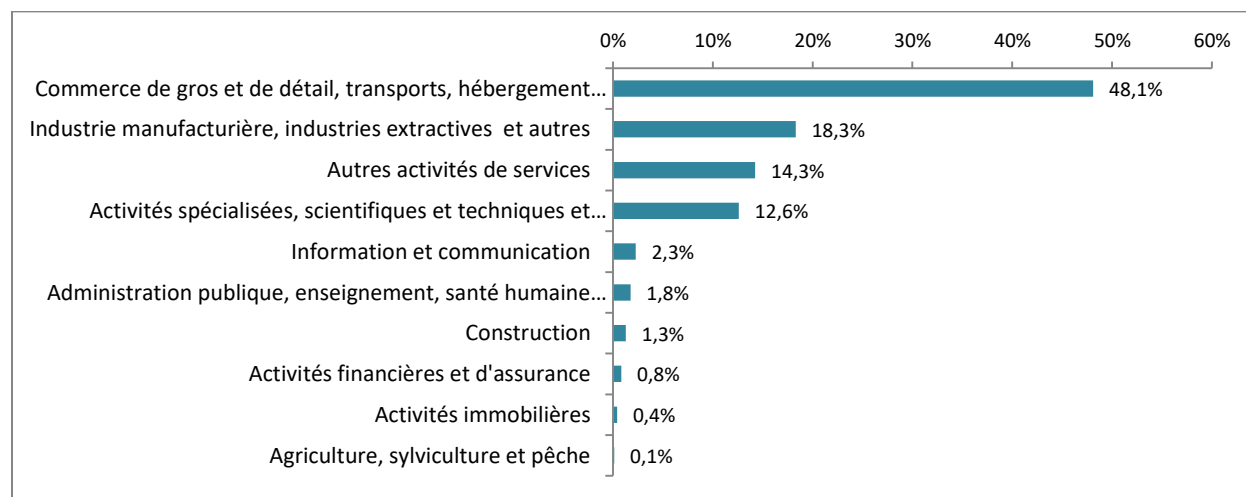
Demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle : effectifs concernés et nombre d'heures demandées

Département	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures indemnisées
Auvergne-Rhône-Alpes	98 514	3 608 252
En % du total France Entière	10,6%	8,9%

Champ : demandes effectuées pour octobre 2020.

Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART du 7 décembre 2020, s'arrêtant aux données du 6 décembre 2020 - Traitements SESE-Direccte ARA.

Répartition des effectifs dans les entreprises ayant eu recours à l'activité partielle pour les principaux secteurs concernés



Champ : demandes d'indemnisations pour octobre 2020.

Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART du 7 décembre 2020, s'arrêtant aux données du 6 décembre 2020 - Traitements SESE-Direccte ARA

Les ruptures collectives de contrats de travail

Entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2020, 6 127 suppressions d'emploi ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi, 526 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives, et 4 536 dans le cadre de licenciements économiques collectifs. Tous ces licenciements n'ont pas encore tous été validés à ce stade.

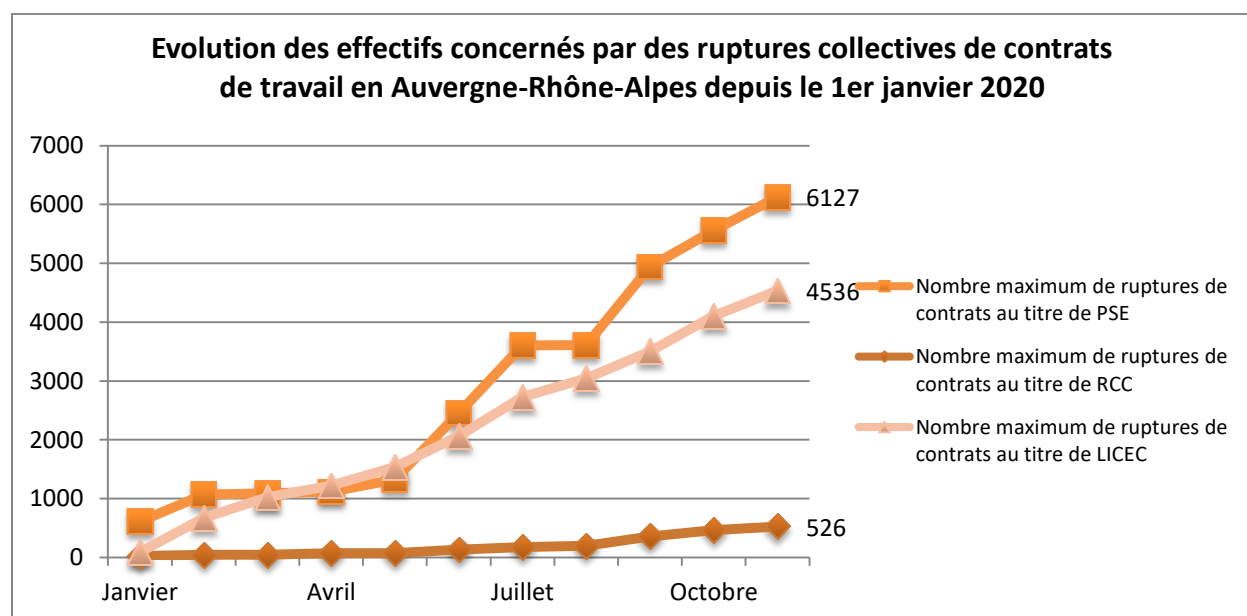
	Région		France	
	Nombre d'emplois concernés au début*	Nombre d'emplois concernés à la fin	Nombre d'emplois concernés au début*	Nombre d'emplois concernés à la fin
Plans de sauvegarde de l'emploi	6 127	4 269	30 481	12 753
Ruptures conventionnelles collectives	526	456	5 315	2 649
Licenciements économiques collectifs	4 536	1 389	4 855	1 503

* Le nombre de ruptures d'emploi demandé au début d'un dossier peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf infra).

Champ : Les colonnes Région et France concernent tous les dossiers pour lesquels au moins un établissement en Auvergne-Rhône-Alpes est concerné

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements Direccte ARA

Chiffres couvrant la période du 1er janvier au 30 novembre 2020



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements Direccte ARA

Chiffres couvrant la période du 1er janvier au 30 novembre 2020

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la Direccte. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (hors PSE) : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;
- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la Direccte. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

En Bref

Le chiffre d'affaires des entreprises de la région diminue sur les trois premiers trimestres cumulés de l'année 2020 (- 10,7 % sur un an). Il diminue de 8,2 % au niveau national. Les encaissements d'impôt sur les sociétés, de TVA, de taxe de publicité foncière et de droits de mutations par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes diminuent également. Les créations d'entreprises sont en nette augmentation (+ 40,7 % par rapport au 2^e trimestre 2020).

La situation de l'emploi et du chômage se détériore au 2^e trimestre 2020 : l'emploi salarié est en baisse par rapport au trimestre précédent (-0,6%). Le nombre de déclarations préalables à l'embauche chute de façon considérable au 2^e trimestre 2020 : -49,2 % sur un an. Le taux de chômage baisse de 0,4 point mais s'explique en partie par la difficulté, en période de confinement, pour les personnes sans aucun emploi de faire une recherche active d'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 1,1 % entre le 2^e et le 3^e trimestre 2020.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (données cumulées du T1 au T3 2020)	↘	-10,7 % sur un an
Créations d'entreprises : (T3 2020)	↗	+ 40,7% sur un trimestre
Emploi salarié : (T2 2020)	↘	-0,6 % sur un trimestre
Intérim : (T2 2020)	↗	+23,8 % sur un trimestre
DPAE : (T2 2020)	↘	-49,2 % sur un an
Taux de chômage : (T2 2020)	↘	-0,4 point sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC : (T3 2020)	↘	-1,1 % sur un trimestre

Table des matières

Économie

<i>Le Pib régional.....</i>	<i>13</i>
<i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises.....</i>	<i>14</i>
<i>Encaissements fiscaux.....</i>	<i>14</i>
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers.....</i>	<i>14</i>
<i>Demandes de délais de paiement et taux de restes à recouvrer.....</i>	<i>15</i>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<i>16</i>
<i>Importations et exportations.....</i>	<i>17</i>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<i>17</i>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<i>18</i>

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<i>19</i>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<i>21</i>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<i>21</i>
<i>Taux de chômage.....</i>	<i>22</i>
<i>Demande d'emploi trimestrielle.....</i>	<i>23</i>

Économie

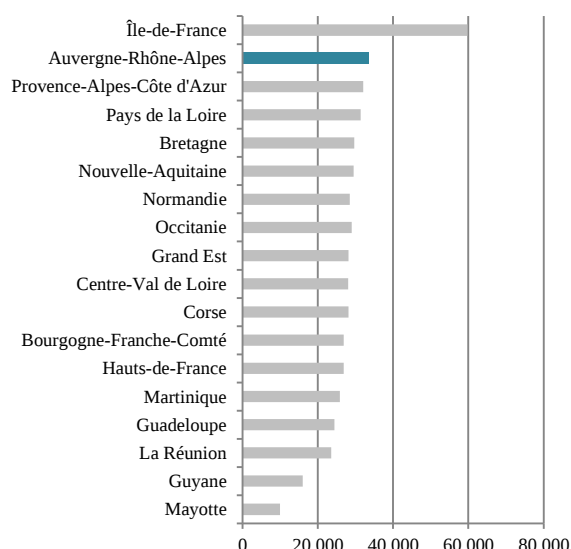
Le Pib régional

Source : Eurostat, les PIB régionaux dans l'UE en 2018

Année : 2018 (données provisoires)

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (269 964 millions d'euros en 2018). Par habitant, cela correspond à 33 600 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (59 700 euros).

Pib par habitant (en euros)



Le chiffre d'affaires et les investissements des entreprises de la région en baisse

En cumulé sur les trois premiers trimestres de l'année 2020, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint 325 695 millions d'euros et a ainsi diminué de 10,7 % sur un an. Au niveau national, il diminue de 8,2 %.

Le chiffre d'affaires diminue dans tous les secteurs : dans la construction (-6,5%, contre -9,4 % au niveau national), dans le commerce (-5,5 %, contre -8,3 % au niveau national) et dans l'industrie (-14,8 %, contre -16,3 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises diminue de 2,7 % en un an (- 6,2 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2019 (en M€)	Montant 2020 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	364 791	325 695	-10,7%
Dont : Industrie	95 659	81 532	-14,8%
Construction	33 451	31 287	-6,5%
Commerce	112 624	106 428	-5,5%
Total France	4 020 035	3 689 905	-8,2%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	2 720	2 646	-2,7%
France	34 813	32 654	-6,2%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 septembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductibles sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

Les encaissements fiscaux en baisse

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] sont en baisse sur un an. Les encaissements d'impôts sur les sociétés diminuent de 1,8 %, les encaissements de taxe sur la valeur ajoutée de 4,6 %, ceux de taxe sur la publicité foncière de 5,9 % et ceux de droits de mutations de 5,7%.

Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2019 (en M€)	Montant 2020 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	2 745	2 696	-1,8%
Taxe sur la valeur ajoutée	11 949	11 404	-4,6%
Taxe de publicité foncière	1 115	1 049	-5,9%
Droits de mutation	1 107	1 044	-5,7%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 septembre

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

Hausse du nombre de dossiers traités par la CCSF et des effectifs concernés

En cumulé sur les trois premiers trimestres de l'année 2020, 321 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 19 de plus que sur la même période en 2019. Les effectifs correspondants doublent sur un an. Ils s'élèvent à 10 554.

	2019	2020
Dossiers traités	302	321
Effectifs correspondants	5 889	10 554

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 septembre

Dossiers traités et effectifs correspondants

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale). Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant dépasser une année. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

Baisse des demandes de délais de paiement des établissements du secteur privé au 4^e trimestre 2019 et hausse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 3^e trimestre 2020

Le nombre de **demandes de délais de paiement** [voir encadré] diminue de 17,3 % par rapport au 4^e trimestre 2018. L'Hébergement-Restauration est le secteur où ces demandes reculent le plus en un an (-33,2 %). En montant, les demandes de délais de paiement diminuent également (-13,7 % sur un an).

Les taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en hausse par rapport au 3^e trimestre 2019. Fin septembre 2020, le taux à 30 jours (échéances d'août 2020) atteint 3,1 %, soit une hausse de 2,1 points par rapport au mois d'août 2019. Il augmente dans tous les secteurs, notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'Hébergement-Restauration (+7,7 points).

Le taux à 90 jours (pour les échéances de juin 2020) est en hausse de 10,1 points également par rapport à juin 2019. Il atteint 10,7%.

Demandes de délais de paiement de cotisations sociales

Données du 4 ^e trimestre 2019	En nombre	Évolution annuelle	En montant en k€	Évolution annuelle
Total	2 350	-17,3%	30 813	-13,7%
Industrie	310	-13,4%	5 867	-19,9%
Construction	410	-15,3%	5 370	-15,5%
Commerce	410	-15,5%	3 975	5,4%
Hébergement-Restauration	370	-33,2%	1 915	-54,1%
Autres services	850	-16,9%	13 685	-6,0%

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin septembre 2020	Taux en montant	Évolution 2020/2019
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	3,1% (août-2020)	2,1 pt
Dont : Industrie	2,3%	1,6 pt
Construction	3,4%	0,9 pt
Commerce	3,1%	2,4 pt
Hébergement-Restauration	10,3%	7,7 pt
Autres services	3,1%	2,4 pt
Intérim	1,2%	1,1 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	10,7% (juin-2020)	10,1 pt

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Note : Les statistiques sur les délais de paiement n'ont pas pu être actualisées depuis le quatrième trimestre 2019 en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les demandes de délai de paiements : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

Les taux de restes à recouvrer (impayés) sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Hausse des créations d'entreprises

Au troisième trimestre 2020, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent une hausse importante (+40,7 % sur un trimestre, + 48,9 % en France métropolitaine) pour s'établir à 28 918. Cette hausse est visible dans tous les secteurs d'activité : + 35,8 % dans l'industrie, +46,8 % dans le commerce-hébergement-restauration, +53,2% dans la construction et +35,7 % dans les services. Sur un an, les créations d'entreprises dans la région augmentent de près de 16 % et de 20% au niveau national.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] continue de diminuer : la région en a enregistré 4 140 entre octobre 2019 et septembre 2020, soit une baisse de 31,6 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises ont diminué de 31,1 % sur la même période.

Nombre et évolution des créations d'entreprises

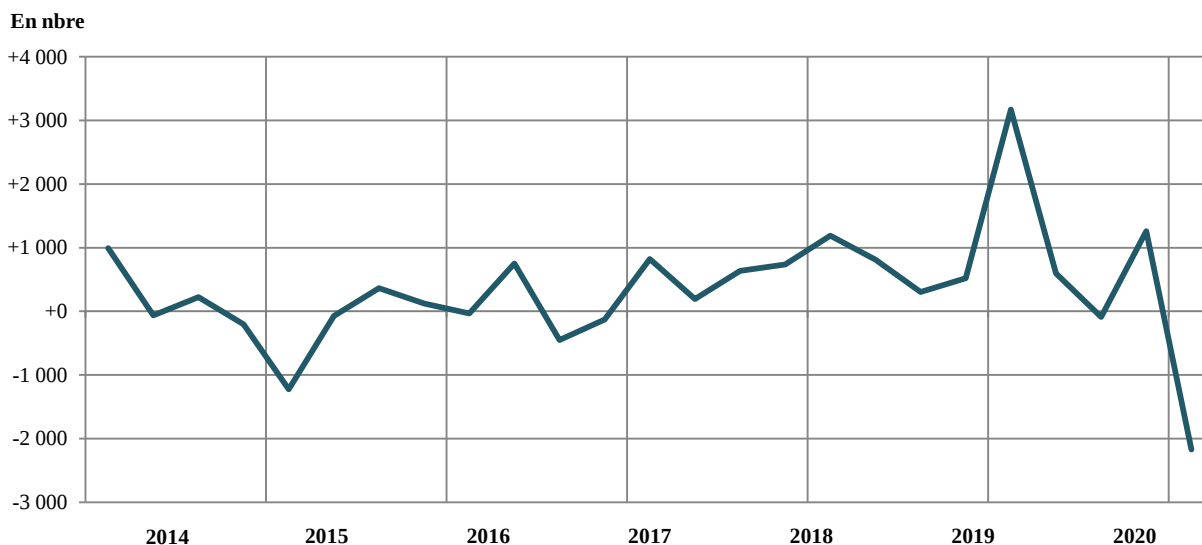
	Nombre de créations			Variation	
	3ème Trim. 2019	2ème Trim. 2020	3ème Trim. 2020	Trim.	Annuelle
Total régional	24 957	20 560	28 918	40,7%	15,9%
Total France	204 769	165 019	245 730	48,9%	20,0%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)
Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

* Les données régionales de l'Insee ne remontent pas au-delà de l'année 2000. L'Insee a identifié une erreur dans les statistiques de créations d'entreprises depuis 2015, cette erreur porte sur la répartition entre entreprises individuelles classiques et micro-entrepreneurs. Des données corrigées seront diffusées début 2021.

Evolution du nombre de créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)
Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Baisse annuelle des importations et des exportations

Au 3^e trimestre 2020, le montant des **exportations** s'est élevé à un peu moins de 13,8 milliards d'euros, soit une baisse de près de 11,4 % par rapport au 3^e trimestre 2019. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 14,6 milliards d'euros sont en baisse de 4,8 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,1 % entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2020 (contre 11,5 % un an auparavant). Elle est de 10 % au niveau national.

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

L'activité hôtelière en net recul sur un an

Au 3^e trimestre 2020, le **nombre de nuitées** s'élève à 6 millions dans la région, soit une baisse de 15,5 % par rapport au 3^e trimestre 2019 (contre - 33,8 % au niveau national). Malgré la levée du confinement survenue au mois de mai 2020, la fréquentation n'a pas atteint son niveau de 2019. La baisse est significative pour les mois de juillet et septembre, avec respectivement -36,2% et -42,5 % de nuitées dans la région. Toutefois, la baisse au mois d'août n'est que de 3,6% par rapport à l'année dernière.

Au niveau départemental, le nombre de nuitées baisse dans tous les départements sur un an, à l'exception de l'Ardèche, du Cantal, de la Haute-Loire.

Note : Les statistiques sur la fréquentation hôtelière n'ont pu être actualisées pour les deux premiers trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire.

Nombre de nuitées trimestrielles et évolution annuelle

	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	7 098	4 912	nd*	nd*	6 001
France métropolitaine	68 704	46 272	nd*	nd*	45 500
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	1,2%	4,1%	nd*	nd*	-15,5%
France métropolitaine	0,4%	0,8%	nd*	nd*	-33,8%

*données non disponibles

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Les autorisations de logements neufs et les mises en chantier diminuent

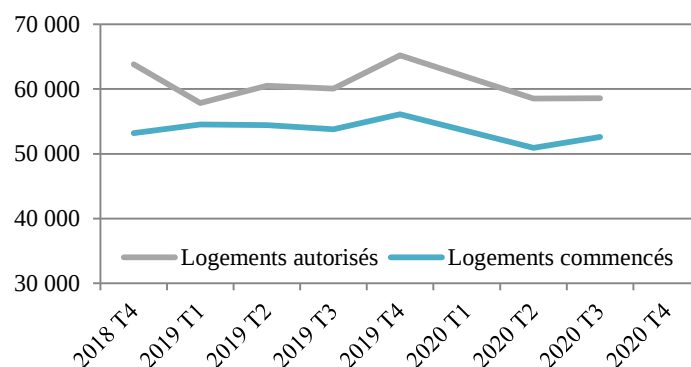
Entre début octobre 2019 et fin septembre 2020, 58 580 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 4,2 % par rapport à l'année précédente (-10 % au niveau national). Les autorisations de logements diminuent dans l'Allier, le Cantal, la Drôme, l'Isère, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône (hors métropole) et la Savoie mais augmentent dans les autres départements et dans la métropole de Lyon.

Les mises en chantier de logements atteignent 52 610 sur la même période, soit une baisse de 3,1 % par rapport à l'année précédente (-5,6 % au niveau national). Le recul a aussi bien touché les logements individuels que collectifs. Les mises en chantier ont diminué dans tous les départements à l'exception du Cantal (+26,5%), de la Drôme (+4,6%), de l'Isère (+2,6%), de la Loire (+5,8%), du Rhône (hors métropole) (+16 %) et de la Haute-Savoie (+1,9%).

Concernant **les locaux, les autorisations de construire** représentent près de 5,1 millions de m² entre début octobre 2019 et fin septembre 2020, soit une baisse de 5,5% par rapport à l'année précédente poursuivant ainsi la baisse observée au cours des trimestres précédents. **Le nombre de locaux commencés** diminue de près de 20% par rapport à l'année précédente. Il atteint 3,2 millions de m² sur la période.

Note : Les statistiques sur la construction n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire. Elles ne figurent donc pas dans les graphiques.

La construction de logements neufs

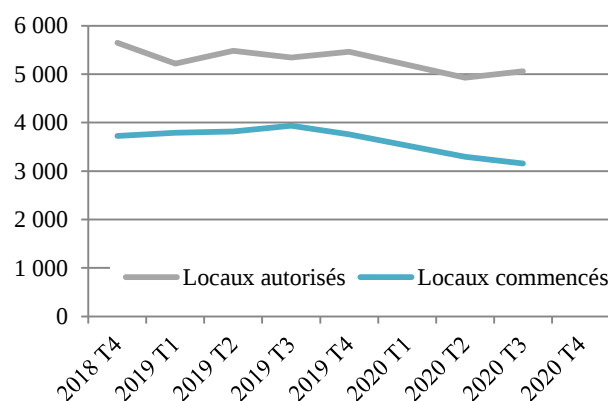


Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

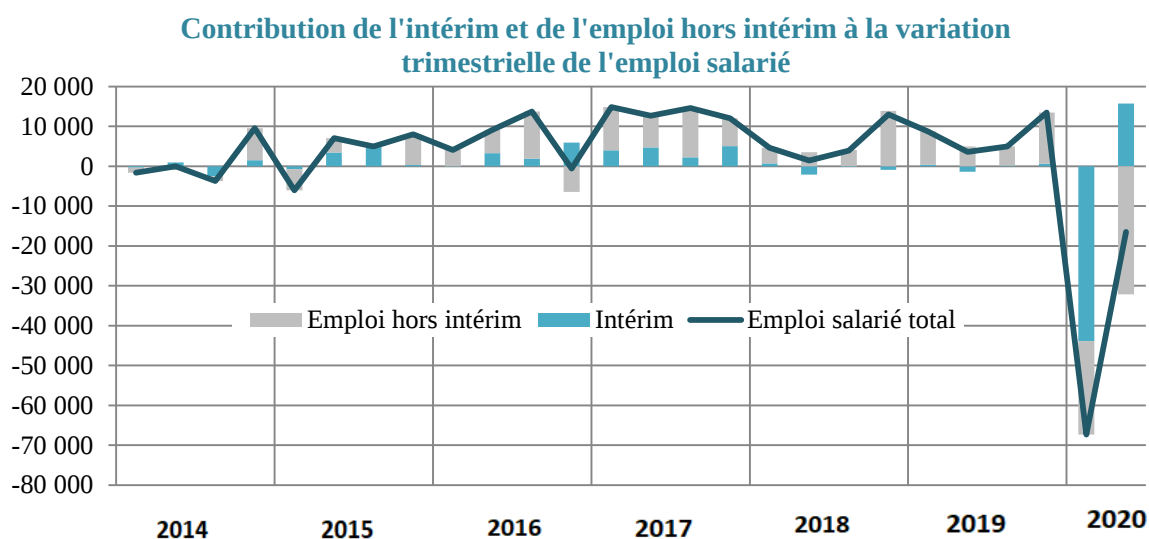
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

Baisse de l'emploi salarié au 2^e trimestre 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** diminue **au deuxième trimestre** (- 0,6 %), mais moins qu'au niveau national hors Mayotte (- 0,9 %). Au 2^e trimestre 2020, la région comptabilise environ 2 975 900 salariés. Après une baisse importante au premier trimestre, l'emploi intérimaire repart à la hausse (+23,8 %, + 15 700

emplois supplémentaires), comme c'est également le cas au niveau national (+23 %). L'emploi baisse davantage dans le secteur public (-1 %) que dans le secteur privé (-0,4%). **Sur un an**, la région perd un peu plus de 65 000 emplois (-2,2%), soit une baisse similaire à celle du niveau national (-2,3 %).



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

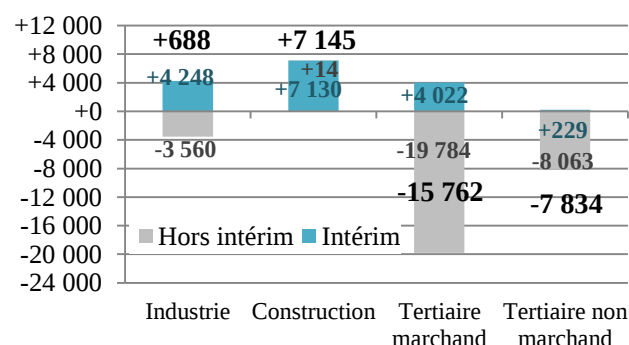
Note de lecture : Au 2^e trimestre 2020, l'emploi salarié total a diminué d'environ 16 500 emplois : -32 200 emplois hors intérim contre +15 700 emplois intérimaires

Au 2^e trimestre, l'emploi salarié augmente dans l'**industrie** avec près de 700 emplois en plus portés par l'augmentation de l'emploi intérimaire (+ 4 248), l'emploi hors intérim diminuant de façon importante. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie diminue de 3,7%.

Sur le trimestre, les effectifs salariés augmentent fortement dans la **construction** (+ 7 145 ; +3,7 %). Là aussi, cette hausse s'explique quasi exclusivement par un recours massif à l'intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans la construction diminue toutefois de 1,5 %. Le secteur **tertiaire marchand** est en baisse au deuxième trimestre (- 15 762 ; -1,2 %) en raison de la chute de l'emploi salarié hors intérim (près de 20 000 emplois en moins par rapport au trimestre précédent). Sur un an, les effectifs diminuent de 2,4 %.

L'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** diminue de 0,8 % sur ce trimestre et de 1,2 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Les chiffres de l'**emploi salarié** régional du 3^e trimestre 2020 seront disponibles en janvier 2021.

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2019 T2	2020 T1	2020 T2	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	24 200	25 200	24 500	-2,9%	1,0%	1,1%
Industrie	531 300	511 000	511 700	0,1%	-3,7%	5,5%
Construction	202 900	192 700	199 800	3,7%	-1,5%	8,0%
Tertiaire marchand	1 348 800	1 332 300	1 316 600	-1,2%	-2,4%	2,6%
Tertiaire non marchand	934 100	931 200	923 300	-0,8%	-1,2%	0,4%
Total régional	3 041 300	2 992 400	2 975 900	-0,6%	-2,2%	2,7%
Dont : Intérim	109 000	65 800	81 500	23,8%	-25,2%	
Hors intérim	2 932 300	2 926 600	2 894 400	-1,1%	-1,3%	
Dont : Secteur privé	2 396 400	2 348 100	2 338 100	-0,4%	-2,4%	
Secteur public	645 000	644 300	637 800	-1,0%	-1,1%	
Total France (Hors Mayotte)	25 405 800	25 048 200	24 832 900	-0,9%	-2,3%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Avertissement :

L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements, ce qui peut générer des révisions accrues sur les données.

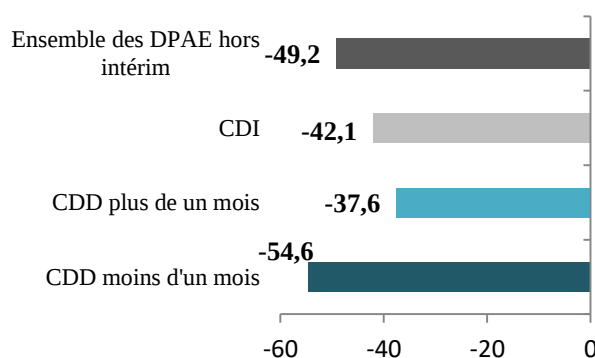
De plus, depuis le 1^{er} trimestre 2017, les données sont coproduites avec l'Acoiss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé a été étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ont ainsi été ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les déclarations préalables à l'embauche en chute au 2^e trimestre 2020

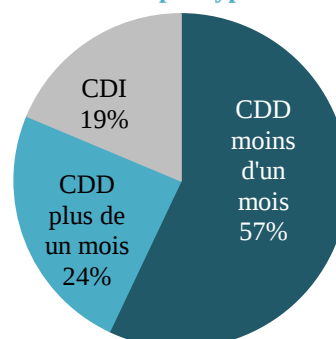
Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim chutent au 2^e trimestre (-49,2 % par rapport au 2^e trimestre 2019) dans une moindre ampleur qu'au niveau national (-56,1%). Les intentions d'embauche en CDI, qui ne représentent que 19 % de l'ensemble des déclarations, diminuent de 42,1 % sur un an. Les intentions concernent très majoritairement des CDD (81 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (57 %) qui diminuent de près de 55 % au 2^e trimestre.

Par rapport au 2^e trimestre 2019, la baisse des DPAE est plus forte dans les services (- 50,3%) que dans l'industrie (- 37,1 %) ou dans le BTP (- 26,7%).

Évolution annuelle du nombre de DPAE par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



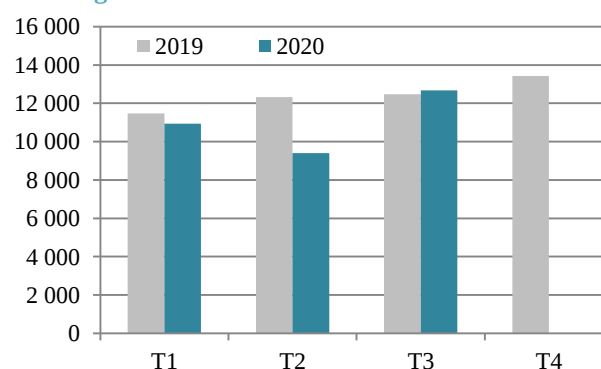
Source : Acof/Urssaf
Données CVS – 2^e trimestre 2020

Les ruptures conventionnelles individuelles en hausse de près de 2%

Au 3^e trimestre 2020, 12 682 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la Direccte en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 1,7 % par rapport au 3^e trimestre 2019. Par ailleurs, ce trimestre, 2,7 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 1,3 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de près de 12 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de chômage baisse de 0,4 point au 2^e trimestre 2020

Au 2^e trimestre 2020, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes baisse de 0,4 point par rapport au 1^{er} trimestre pour s'établir à 6,4 %. Il reste inférieur de 0,6 point à celui de la France métropolitaine (7 % ; -0,6 point). L'évolution de ce trimestre est en trompe-l'œil en raison du confinement et de la difficulté pour les personnes sans aucun emploi de faire une recherche active d'emploi (encadré). La région passe au 2^e rang des régions présentant le taux le plus faible de France, à égalité avec la Bourgogne-Franche-Comté, mais derrière les régions Ile-de-France et Bretagne (6,3%).

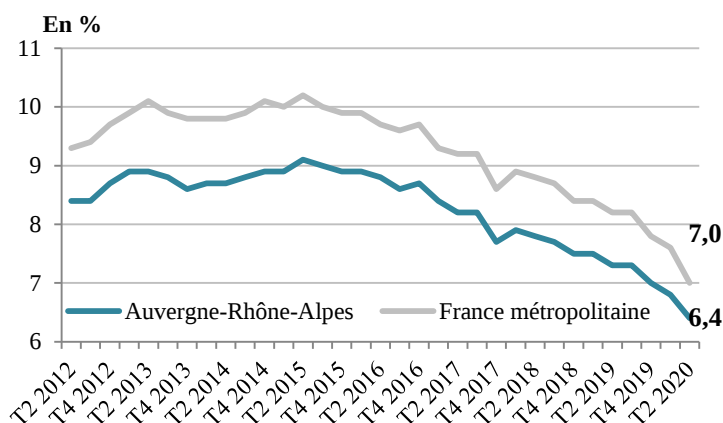
Sur un an, le taux de chômage recule un peu moins vite dans la région (-0,9 point) qu'en France métropolitaine (-1,2 point).

Au niveau départemental, les taux de chômage s'échelonnent de 4,4 % dans le Cantal à 8 % dans l'Ardèche. L'évolution est à la baisse dans tous les départements sur le trimestre (entre -0,1 et -0,7 point).

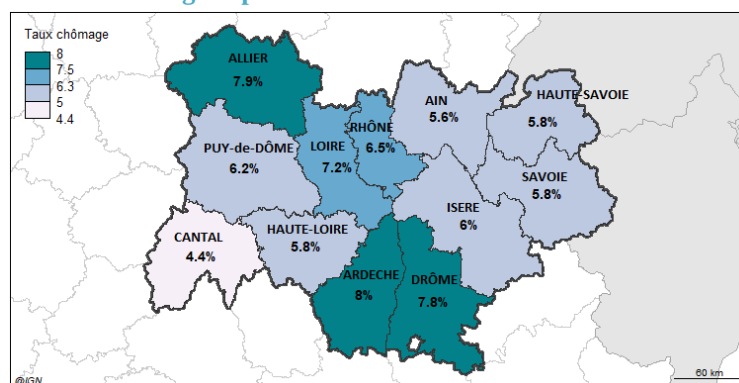
Sur un an, le taux de chômage recule également dans tous les départements.

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 3^e trimestre 2020 seront disponibles en janvier 2021.

Taux de chômage trimestriel



Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi de catégories ABC diminue au 3^e trimestre 2020, mais augmente sur un an

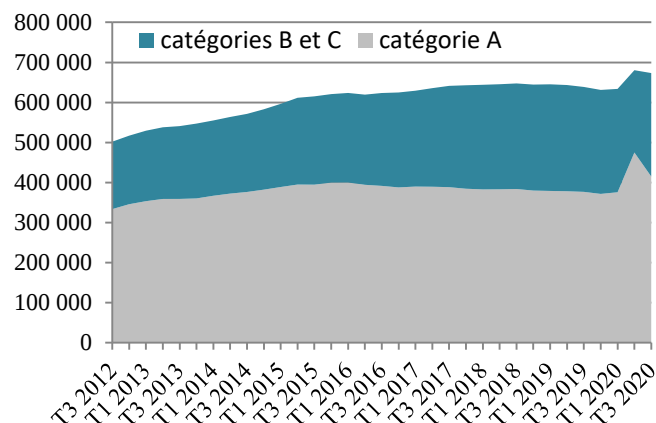
Au 3^e trimestre 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 673 360 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en diminution de 1,1 % **par rapport au 2^e trimestre 2020**. Les demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) diminuent fortement sur un trimestre (-12,6 %). En revanche, les catégories B et C augmentent (de respectivement 7,4 % et 37,2 %). Au 3^e trimestre 2020, les catégories B et C représentent 38,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 30,2 % au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi de catégories ABC augmente de 5,4 %. La catégorie A augmente de 10,2 % et les catégories B et C diminuent de 1,4 %.

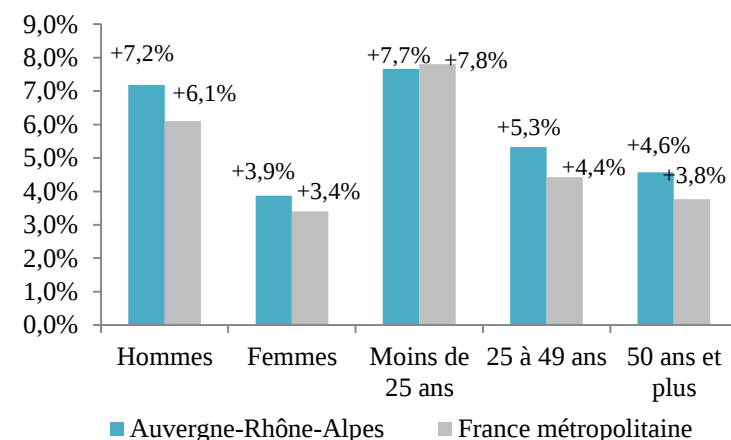
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région augmente davantage pour les hommes (+7,2%) que pour les femmes (+3,9 %) par rapport au 3^e trimestre 2019.

Entre les 3^e trimestre 2019 et 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 7,7 %, celui des 25 à 49 ans de 5,3% et celui des 50 ans et plus de 4,6 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



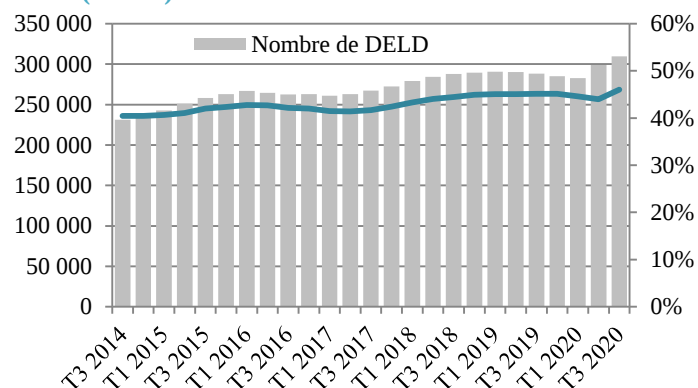
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 7,4 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 45,2 % au 3^e trimestre 2019 à 46 % au 3^e trimestre 2020. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 575 jours en moyenne, soit 19 jours de plus qu'au 3^e trimestre 2019.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

Catégorie. A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie. B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DIRECCTE

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Evaluation de l'action du Groupe « qualité de vie au travail » - Plan Régional Santé au Travail – SOUTOUL Fanny, novembre 2020

Evaluation de l'action du Groupe « culture de prévention des risques professionnels » - Plan Régional Santé au Travail – JAKSE Christine, SEON Marital, novembre 2020

La formation professionnelle à destination des personnes en recherche d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes – SEON Martial, Octobre 2020

Analyse socio-économique de la Savoie et de ses arrondissements – SOUTOUL Fanny, Février 2020

Les services à la personne en Auvergne-Rhône-Alpes – DURAND Justine, JAKSE Christine, YOUNBI Béatrice, Février 2020

L'inactivité et le chômage des jeunes sont un peu moins fréquents en Auvergne-Rhône-Alpes – BIANCO Emma, MARTIN Medhy, Février 2020

Analyse socioéconomique du département de la Savoie et de ses arrondissements – SOUTOUL Fanny, Janvier 2020

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 2^e trimestre 2019 - TAVERNET Michèle, octobre 2020

Emploi salarié régional et départemental au 2^e trimestre 2019 – TAVERNET Michèle, octobre 2020

Les chiffres de la demande d'emploi en juillet 2020, Direccte –Pôle emploi, août 2020

Demande d'emploi régionale et départementale, 2^e trimestre 2020, Direccte –Pôle emploi, juillet 2020

Taux de chômage régional et départemental au 2^e trimestre 2019 - TAVERNET Michèle, octobre 2020

Directeur de la publication : Marc-Henri LAZAR

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DIRECCTE), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFIP), des correspondants des DDFIP et des correspondants des Cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>

